

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom ALBANESE Quentin

A compter du 01/09/2017

Assistants d'éducation  Accompagnant des élèves en situation de handicap  
 Personnels GRETA/Personnels administratifs  Autres Quotité de 50% du 01/09/2017 au 31/08/2018  
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration  
du 26/11/2015  
acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom OUATTARA Oumou Valérie

A compter du 01/09/2017

Assistants d'éducation  
 Personnels GRETA/Personnels administratifs  
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap  
 Autres Quotité de 50% du 01/09/2017 au 31/08/2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom LEFEVRE Magda

A compter du 01/09/2017

Assistants d'éducation  Accompagnant des élèves en situation de handicap  
 Personnels GRETA/Personnels administratifs  Autres Quotité de 75% du 01/09/2017 au 31/08/2018  
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration  
du 26/11/2015  
acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom PONTIER Martin

A compter du 01/09/2017

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres Quotité de 75% du 01/09/2017 au 31/08/2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom OUATTARA Aicha Flore

A compter du 01/09/2017

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input checked="" type="checkbox"/> Autres Quotité de 100% du 01/09/2017 au
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	31/08/2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom PORTMANN Laetitia

A compter du 01/09/2017

Assistants d'éducation  Accompagnant des élèves en situation de handicap  
 Personnels GRETA/Personnels administratifs  Autres Quotité de 50% du 01/09/2017 au 31/08/2018  
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom CARUSO Laetitia

A compter du 01/09/2017

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres Quotité de 75% du 01/09/2017 au 31/08/2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54

- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :8  
Année scolaire : 2017-2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

**Le chef d'établissement délègue sa signature**

**Pour les domaines suivants :**

Gestion des bons de commande pour le fonctionnement de la cuisine centrale.  
Documents relatifs aux personnels administratifs et de service affectés à la cuisine centrale.

A

Nom :DRIVET

Prénom :Jean-Michel

Qualité :ADAENES

Fonction :Gestionnaire cuisine centrale

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :9  
Année scolaire : 2017-2018

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13  
**Le chef d'établissement délègue sa signature**  
**Pour les domaines suivants :**  
Bons de commande dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, en l'absence du gestionnaire pour les montants inférieurs à 5 000 euros.  
A  
Nom :GOUGEON  
Prénom :Christèle  
Qualité :SAENES  
Fonction :SAENES  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :10

Année scolaire : 2017-2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

**Le chef d'établissement délègue sa signature**

**Pour les domaines suivants :**

Documents relatifs aux personnels administratifs et de service en l'absence du gestionnaire.

A

Nom :LITRÉ

Prénom :Eveline

Qualité :SAENES

Fonction :SAENES

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :11

Année scolaire : 2017-2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

**Le chef d'établissement délègue sa signature**

**Pour les domaines suivants :**

Tous les domaines exceptés ceux relevant des fonctions d'ordonnateur.

A

Nom :BOUKHEROUFA

Prénom :Nora

Qualité :Personnel de Direction

Fonction :Proviseur Adjoint

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :12

Année scolaire : 2017-2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

**Le chef d'établissement délègue sa signature**

**Pour les domaines suivants :**

Les conventions de stage des étudiants, leur sécurité sociale, les bourses nationales, les cartes d'étudiants, les certificats de scolarité et les divers documents nécessaires aux étudiants (SNCF, allocations familiales ...).

A

Nom :ARNOUX

Prénom :Christiane

Qualité :Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques

Fonction :Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :13

Année scolaire : 2017-2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

**Le chef d'établissement délègue sa signature**

**Pour les domaines suivants :**

Certificats de fin de scolarité (EXEAT), sanctions, certificats de scolarité.

A

Nom :MORAN

Prénom :José

Qualité :CPE

Fonction :CPE

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :14

Année scolaire : 2017-2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

**Le chef d'établissement délègue sa signature**

**Pour les domaines suivants :**

Certificats de fin de scolarité (EXEAT), sanctions, certificats de scolarité.

A

Nom :BERTHIER

Prénom :Véronique

Qualité :CPE

Fonction :CPE

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0130036U  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER  
270 RUE PARADIS  
13295 MARSEILLE CEDEX 08  
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2017-2018

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

**Le chef d'établissement délègue sa signature**

**Pour les domaines suivants :**

Bons de commande du lycée à l'exclusion des contrats et conventions.  
Documents relatifs aux personnels administratifs et de service.

A

Nom : SARTORE

Prénom : Jean-Pierre

Qualité : Directeur de Service

Fonction : Gestionnaire

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 0